

# Solutions FPG Sun Life<sup>1</sup> – Option sans frais de souscription

Nous proposons davantage de façons d'investir et de solutions conçues pour soutenir les conseillers et les conseillères ainsi que leurs affaires.

Pour nous aligner sur la terminologie du secteur, nous avons remplacé le nom de l'option Récupération de commission – conseiller par Option sans frais de souscription. Cette nouvelle terminologie facilitera les conversations avec les Clients et Clientes dans l'ensemble du secteur.

De plus, nous avons récemment ajouté l'option Sans frais – 3 ans. Cet ajout, combiné à l'option Sans frais – 2 ans, offre la souplesse nécessaire pour personnaliser la planification à court ou à long terme.

<sup>1</sup> À l'exclusion de la série Succession Héritage.



## En quoi consiste l'Option sans frais de souscription?

Aux termes de cette option, les Clients et Clientes ne paient pas de frais de souscription au moment d'effectuer un paiement de prime ni de frais de rachat lors d'un retrait. Lorsqu'un Client ou une Cliente effectue un paiement de prime, l'assureur verse une commission pour ventes au distributeur et ce dernier verse un paiement au conseiller ou à la conseillère. Si un Client ou une Cliente effectue un retrait au cours d'une période donnée<sup>2</sup> suivant la date d'achat, le distributeur et le conseiller ou la conseillère pourraient devoir rembourser, en tout ou en partie, leur commission pour ventes.

Voici les 2 options de durée proposées :

### Sans frais – 2 ans (anciennement Récupération de commission – conseiller) :

- Verse une commission pour ventes initiale de 3 %<sup>3</sup>.
- Les Clientes et Clients ne sont pas prisonniers d'un barème de frais, et peuvent accéder à leurs fonds en tout temps, sans avoir à payer de frais<sup>4</sup>.
- Barème de récupération des commissions de 2 ans : Si le Client ou la Cliente effectue un retrait dans les 2 ans suivant l'achat, le conseiller ou la conseillère devra rembourser la commission pour ventes, en tout ou en partie, à la Sun Life.

### Sans frais – 3 ans (nouveau) :

- Verse une commission pour ventes initiale de 4 %<sup>5</sup>.
- Les Clientes et Clients ne sont pas prisonniers d'un barème de frais, et peuvent accéder à leurs fonds en tout temps, sans avoir à payer de frais<sup>4</sup>.
- Barème de récupération des commissions de 3 ans : Si le Client ou la Cliente effectue un retrait dans les 3 ans suivant l'achat, le conseiller ou la conseillère devra rembourser la commission pour ventes, en tout ou en partie, à la Sun Life.

## Quand l'Option sans frais de souscription entrera-t-elle en vigueur?

4 mai 2026

## Renseignements sur les commissions et la récupération pour l'option Sans frais – 2 ans :

Type de fonds	Commission pour ventes initiale	Commission de suivi		Barème de récupération des commissions de 2 ans
		Années 1 et 2	Après la 2e année	
Fonds à intérêt quotidien Sun Life et Fonds du marché monétaire Sun Life	0 % Il y a une commission lors du transfert vers d'autres fonds.	0%	0,2 %	3 % pour l'année 1 (c.-à-d. 100 % de la commission pour ventes initialement versée)
Fonds de titres à revenu fixe	3 %	0%	0,5 %	2 % pour les mois 13 à 18 (c.-à-d. les deux tiers de la commission pour ventes initialement versée)
Tous les autres fonds <sup>6</sup>	3 %	0%	1,0 %	1 % pour les mois 19 à 24 (c.-à-d. le tiers de la commission pour ventes initialement versée)

<sup>2</sup> Pour l'option Sans frais – 2 ans, si un Client ou une Cliente effectue un retrait au cours des deux premières années, une récupération de commission calculée au prorata s'appliquera selon un barème de deux ans. Pour l'option Sans frais – 3 ans, si un Client ou une Cliente effectue un retrait au cours des trois premières années, une récupération de commission calculée au prorata s'appliquera selon un barème de trois ans.

<sup>3</sup> Aucune commission de suivi n'est versée les 2 premières années. Si un Client ou une Cliente effectue un retrait au cours des deux premières années, une récupération de commission calculée au prorata s'appliquera selon un barème de deux ans. Après deux ans, la récupération de commission ne s'applique plus et la commission de suivi entre en vigueur. Il n'y a aucune commission pour ventes pour les versements dans le Fonds à intérêt quotidien et le Fonds du marché monétaire. Une commission est versée quand il y a un transfert dans des fonds à long terme.

<sup>4</sup> Les retraits ont une incidence sur les garanties.

<sup>5</sup> Aucune commission de suivi n'est versée les 3 premières années. Si un Client ou une Cliente effectue un retrait au cours des trois premières années, une récupération de commission calculée au prorata s'appliquera selon un barème de trois ans. Après trois ans, la récupération de commission ne s'applique plus et la commission de suivi entre en vigueur. Il n'y a aucune commission pour ventes pour les versements dans le Fonds à intérêt quotidien et le Fonds du marché monétaire. Une commission est versée quand il y a un transfert dans des fonds à long terme.

<sup>6</sup> Comprend le Fonds d'achats périodiques par sommes fixes Sun Life.



### Exemple de calcul pour l'option Sans frais – 2 ans

La formule de calcul de la Récupération de commission – conseiller (RCC) est la suivante : (nbre d'unités retirées - 10 % [ou 20 %]<sup>7</sup> des unités sans frais) x prix d'achat initial (valeur liquidative) x taux de la RCC = montant de la RCC.

### Exemple 1 : Achats et retraits pour l'option Sans frais – 2 ans

Date	Opération	Montant	Valeur unitaire	Unités négociées	Commission versée	Taux de la RCC	Montant de la RCC
1 <sup>er</sup> janvier 2026	Achat	10 000 \$	10,00 \$	1 000	300 \$	S. O.	S.O.
1 <sup>er</sup> octobre 2026	Retrait 1	5 500 \$	11,00 \$	500	S. O.	3 %	120 \$
1 <sup>er</sup> février 2027	Retrait 2	2 875 \$	11,50 \$	250	S. O.	2 %	40 \$

	N <sup>bre</sup> d'unités retirées	-	10 % des unités sans frais	x	Prix d'achat initial (valeur liquidative)	x	Taux de la RCC	=	Montant de la RCC
Retrait 1	500	-	100	x	10,00 \$	x	3 %	=	120 \$
Retrait 2	250	-	50	x	10,00 \$	x	2 %	=	40 \$

<sup>7</sup> Aucune RCC ne s'applique pour les retraits des fonds sans frais de souscription qui respectent le seuil de 10 % (20 % pour les contrats de type FERR).

## Exemple 2 : Achats et retraits multiples

Les RCC découlant de retraits d'unités liées à des achats différents sont calculées de façon distincte. Dans cet exemple, le retrait 2 combine les unités liées à 2 achats associés à différents taux de RCC et valeurs unitaires :

Date	Opération	Montant	Valeur unitaire	Unités négociées	Commission versée	Taux de la RCC	Montant de la RCC
1 <sup>er</sup> janvier 2026	Achat 1	10 000 \$	10,00 \$	1 000	300 \$	S.O.	S.O.
1 <sup>er</sup> juin 2026	Achat 2	5 000 \$	11,00 \$	454,55	120 \$	S.O.	S.O.
1 <sup>er</sup> octobre 2026	Retrait 1	5 500 \$	11,50 \$	478,26	S. O.	3 %	99,84 \$
1 <sup>er</sup> février 2027	Retrait 2	7 500 \$	12,00 \$	625,00	S. O.	Mixte	118,90 \$

Le retrait 2 porte sur les unités restantes liées à l'achat 1 (521,74) et 103,26 unités liées à l'achat 2. Un taux de récupération de 2 % s'applique aux unités liées à l'achat 1 et un taux de 3 %, aux unités liées à l'achat 2.

	N <sup>bre</sup> d'unités retirées	-	10 % des unités sans frais	x	Prix d'achat initial (valeur liquidative)	x	Taux de la RCC	=	Montant de la RCC
Retrait 1	478,26	-	145,46	x	10,00 \$	x	3 %	=	99,84 \$
Retrait 2									
Unités liées à l'achat 1	521,74	-	97,63	x	10,00 \$	x	2 %	=	84,82 \$
Unités liées à l'achat 2	103,26	-	0	x	11,00 \$	x	3 %	=	34,08 \$

Achat 1 et achat 2 = 1 454,55 unités  
145,46 représente 10 % du total ci-dessus

Nombre d'unités au contrat le 1<sup>er</sup> janvier 2027 = 976,29  
97,53 représente 10 % de ce nombre



## Renseignements sur les commissions et la récupération pour l'option Sans frais – 3 ans

Type de fonds	Commission pour ventes initiale	Commission de suivi		Barème de récupération des commissions de 3 ans
		Années 1 à 3	Après la 3e année	
Fonds à intérêt quotidien Sun Life et Fonds du marché monétaire Sun Life	0 % Il y a une commission lors du transfert vers d'autres fonds.	0 %	0,2 %	4 % pour l'année 1 (c.-à-d. 100 % de la commission pour ventes initialement versée)  2,66 % pour les mois 13 à 24 (c.-à-d. les deux tiers de la commission pour ventes initialement versée)  1,33 % pour les mois 24 à 36 c.-à-d. le tiers de la commission pour ventes initialement versée)
Fonds de titres à revenu fixe	4 %	0 %	0,5 %	
Tous les autres fonds <sup>6</sup>	4 %	0 %	1,0 %	

### Exemple de calcul pour l'option Sans frais – 3 ans

La formule de calcul de la Récupération de commission – conseiller (RCC) est la suivante : (nbre d'unités retirées - 10 % [ou 20 %]<sup>7</sup> des unités sans frais) x prix d'achat initial (valeur liquidative) x taux de la RCC = montant de la RCC.

### Exemple 1 : Achats et retraits pour l'option Sans frais – 3 ans

Date	Opération	Montant	Valeur unitaire	Unités négociées	Commission versée	Taux de la RCC	Montant de la RCC
1 <sup>er</sup> janvier 2027	Achat	10 000 \$	10,00 \$	1 000	400 \$	S.O.	S.O.
1 <sup>er</sup> octobre 2027	Retrait 1	5 500 \$	11,00 \$	500	S.O.	4 %	160 \$
1 <sup>er</sup> février 2028	Retrait 2	2 875 \$	11,50 \$	250	S.O.	2,66 %	53,20 \$

	Nbre d'unités retirées	-	10 % des unités sans frais	x	Prix d'achat initial (valeur liquidative)	x	Taux de la RCC	=	Montant de la RCC
Retrait 1	500	-	100	x	10,00 \$	x	4 %	=	160 \$
Retrait 2	250	-	50	x	10,00 \$	x	2,66 %	=	53,20 \$

<sup>6</sup> Comprend le Fonds d'achats périodiques par sommes fixes Sun Life.

<sup>7</sup> Aucune RCC ne s'applique pour les retraits des fonds sans frais de souscription qui respectent le seuil de 10 % (20 % pour les contrats de type FERR).

## Exemple 2 : Achats et retraits multiples

Les RCC découlant de retraits d'unités liées à des achats différents sont calculées de façon distincte. Dans cet exemple, le retrait 2 combine les unités liées à 2 achats associés à différents taux de RCC et valeurs unitaires :

Date	Opération	Montant	Valeur unitaire	Unités négociées	Commission versée	Taux de la RCC	Montant de la RCC
1 <sup>er</sup> janvier 2026	Achat 1	10 000 \$	10,00 \$	1 000	300 \$	S.O.	S. O.
1 <sup>er</sup> juin 2026	Achat 2	5 000 \$	11,00 \$	454,55	120 \$	S.O.	S. O.
1 <sup>er</sup> octobre 2026	Retrait 1	5 500 \$	11,50 \$	478,26	S. O.	4 %	133,12 \$
1 <sup>er</sup> février 2027	Retrait 2	7 500 \$	12,00 \$	625,00	S. O.	Mixte	158,24 \$

Le retrait 2 porte sur les unités restantes liées à l'achat 1 (521,74) et 103,6 unités liées à l'achat 2. Un taux de récupération de 2,66 % s'applique aux unités liées à l'achat 1 et un taux de 4 %, aux unités liées à l'achat 2.

	N <sup>bre</sup> d'unités retirées	-	10 % des unités sans frais	x	Prix d'achat initial (valeur liquidative)	x	Taux de la RCC	=	Montant de la RCC
Retrait 1	478,26	-	145,46	x	10,00 \$	x	4 %	=	133,12 \$
Retrait 2									
Unités liées à l'achat 1	521,74	-	97,63	x	10,00 \$	x	2,66 %	=	112,81 \$
Unités liées à l'achat 2	103,26	-	0	x	11,00 \$	x	4 %	=	45,43 \$

Achat 1 et achat 2 = 1 454,55 unités  
145,46 représente 10 % du total ci-dessus

Nombre d'unités au contrat le 1<sup>er</sup> janvier 2027 = 976,29  
97,53 représente 10 % de ce nombre

Pour en savoir plus sur l'Option sans frais de souscription des Solutions FPG Sun Life, consultez la notice explicative, le contrat et les aperçus des fonds.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (contrats de fonds distincts). Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer. La Fiducie de la Financière Sun Life inc. est l'émetteur des certificats de placement garanti.

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc., toutes des sociétés membres du groupe Sun Life.

© Gestion d'actifs PMSL inc., la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et leurs concédants de licence, 2026. Tous droits réservés.